



Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 29 Janvier 2015

L'an 2015 et le 29 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Cugand (Salle du Conseil) sous la présidence de CAILLAUD Joël Maire

Présents : M. CAILLAUD Joël, Maire, Mmes : BAZIN Pascale, BESLAY Marie France, CHAUVEAU Laurence, GEAY Virginie, GELINEAU Annie, GUIMBRETIERE Arlette, MENARD Marie-Laurence, MULLER Julie, PERRAUD Anne, RIVALLAND Line, TURCAUD Aurélie, MM : BARON Adrien, BOUILLAUD Damien, BRETAUDEAU Fabien, BUCHET Guy, GODEFROY Franck, GOULETTE Jean-Pierre, HERVOUET André, LAIDI Michel, MENOY Yves, THOMAS Pascal

Absent(s) ayant donné procuration : M. ROUCEL Michel à M. CAILLAUD Joël

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 22

Date de la convocation : 22/01/2015

Date d'affichage : 22/01/2015

A été nommé(e) secrétaire : M. BUCHET Guy

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2014 a été adopté sans modification.

Point n'ayant pas donné lieu à délibération :

Préalablement à l'ouverture de la séance du Conseil, M. le Maire souhaite revenir sur le drame que le pays a connu le mercredi 7 janvier, lors des attaques qui se voulaient détruire la liberté d'expression. Dans les jours qui ont suivi chacun a pu participer à une action qui lui permettait d'exprimer ce qu'il ressentait.

M. le Maire propose qu'à l'occasion de cette séance de Conseil, et conformément aux échanges intervenus par mail avec M. Laïdi, l'assemblée observe une minute de silence, pour condamner ensemble ces actes de violences et de barbarie et en mémoire des victimes.

Les conseillers sont également invités à adresser leurs pensées, en cette semaine de commémoration des 70 ans de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, à tous ceux qui y ont perdu la vie.

Question écrite :

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, le Groupe Alternative Cugand Démocratie Solidarité a fait parvenir une réflexion en lien avec les événements récents et sur la nécessité de montrer notre attachement à la République. Ces suggestions concernent la pose des drapeaux et de la devise de la République (Liberté – Egalité – Fraternité) au fronton des bâtiments publics que sont l'école et la Mairie, et l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dans ces mêmes bâtiments.

M. le Maire propose de reprendre ces intentions pour en faire des actes qui comptent, qui puissent s'inscrire durablement dans une démarche pédagogique et non pas seulement une décision d'élu à un moment donné. Il est donc proposé d'engager un travail sur ces points notamment avec le Conseil municipal des enfants. Cela sera l'occasion de sensibiliser plus largement et permettre à chacun(e) de rappeler et de comprendre toute la signification de cette devise.

Dans l'intervalle il est convenu d'installer les drapeaux au fronton de la Mairie.

Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire précise que même si la commune n'y est pas tenue (population inférieure à 3 500 habitants) un engagement avait été pris au début de la mandature d'ouvrir un débat d'orientation budgétaire, inscrit à l'ordre du jour. Par ailleurs, si l'usage veut que ce débat ne porte que sur le budget général, le budget d'Assainissement communal fera également l'objet d'une présentation. En effet, certains des projets envisagés impactent directement les deux budgets, mais également le budget du Lotissement de La Violette.

En préambule, M. le Maire rappelle le contexte économique et financier qui marque cette année 2015 par deux données majeures :

- une hausse des charges attendue, avec notamment la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur une année complète,
- une baisse des dotations de l'Etat (DGF, DSR, DNPTP) engagée en 2014 et qui se poursuit en 2015, occasionnant une baisse des ressources de l'ordre de 60 à 70 000 €

Cette réalité aura pour conséquence une diminution de l'excédent de fonctionnement pour l'année 2015 et donc de la capacité de la commune à autofinancer certains investissements.

De ce fait, il apparaît indispensable de raisonner les investissements en les inscrivant dans un plan pluri annuel qui soit coordonné entre le budget général et les budgets annexes et, pour le budget général, sans avoir recours à l'emprunt. Il rappelle aussi que les différentes données budgétaires ainsi que le plan pluri annuel d'investissement ont fait l'objet d'une présentation à la commission finances le 21 janvier dernier. Il donne ensuite la parole à M. Adrien Baron, Adjoint en charge des finances.

BUDGET GENERAL

M. BARON, présente les grandes masses du Compte administratif approché. Sur l'année 2014, les ressources se répartissent comme suit : 32 % proviennent du produit des taxes locales, 24 % des dotations de l'Etat, 21 % de l'allocation compensatrice versée par la Communauté de communes, 10 % des prestations de services (Restaurant scolaire, Centre de loisirs, etc...), 10 % des Revenus d'immeubles (loyers perçus), 3 % de la participation des collectivités et institutions.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel sont notables puisqu'elles correspondent à 25 % du budget (40 % des charges). Viennent ensuite les achats et services pour 23 %.

Au total la commune a dégagé en 2014 un autofinancement brut de 861 000 € qui a permis la réalisation de diverses opérations parmi lesquelles les travaux de voirie de la rue du Président Auguste Durand ou encore la mise en conformité des installations électriques de l'église.

Présentation est faite ensuite de l'évolution de la dette communale, qui baisse progressivement depuis 2013.

M. le Maire précise que c'est donc en considérant ces éléments et après prise en compte des investissements programmés en 2014 et qui se réaliseront en 2015 (Pont de l'Arsenal, réparations au Complexe Sportif, toiture du presbytère...) qu'a été développé le plan pluri annuel d'investissement présenté par M. Baron.

Concernant le budget général il apparaît que l'année 2015 sera surtout une année d'études, phase de réflexion indispensable et préalable à la réalisation de projets dans les années qui suivent, et pour lesquels des demandes de subventions ont été adressées.

Cela concerne notamment

- la réalisation d'une Médiathèque – Pôle Enfance jeunesse,
- l'aménagement d'une voie douce reliant la rue Jean Moulin, la place de l'église et la rue Auguste Durand
- la réalisation d'un pôle Commerces et Services et les aménagements liés place Vincent Ansquer.

Par ailleurs, à l'occasion de la création des réseaux d'assainissement dans les villages du bord de Sèvre (budget assainissement-budget lotissement La Violette), il est prévu d'intervenir sur les réseaux d'eaux pluviales ainsi que la réalisation des effacements de réseaux dans ces secteurs (budget général).

D'autres opérations porteront également sur

- des travaux de peinture et l'acquisition d'équipement pour le complexe sportif (en complément de ce qui a été engagé en 2014)
- la rénovation de l'éclairage public dans un souci d'amélioration des performances énergétiques et environnementales
- des travaux de peinture à l'école Jean Moulin ainsi que l'acquisition de mobilier pour le restaurant scolaire
- des travaux dans le hall d'entrée de la Mairie pour en améliorer l'accessibilité

M. Goulette et M. Laïdi, élus d'opposition, interviennent. Le premier regrette que cette année 2015 ne voie pas la réalisation de grands projets, et souligne que des sujets aussi importants que les infrastructures sportives, la rénovation des écoles et la voirie soient exclus de ce programme d'investissement. Le second s'inquiète d'une intervention trop tardive pour rénover le complexe sportif.

M. le Maire rappelle que ce programme d'investissement pose les bases des actions qui seront conduites pour l'ensemble du mandat : gérer le développement communal de manière raisonnée et raisonnable en prenant en compte la diminution des ressources et sans endettement nouveau pour 2015. Par ailleurs, il rappelle que 90 000 € seront affectés à la réalisation de travaux au complexe sportif. A ce sujet, il précise que la démarche s'oriente vers une mutualisation des équipements sportifs à l'échelle intercommunale.

M. Baron, Adjoint, ajoute que, comme le montre le programme d'investissement, le début de mandat est axé sur la jeunesse et la culture, l'environnement avec la réalisation de l'assainissement et d'actions de rénovation de l'éclairage public ainsi que sur les commerces de proximité. Toutes les thématiques ne pouvant être abordées la même année, une articulation des programmes a été pensée dans un souci de cohérence.

Concernant les taxes locales, il apparaît que les taux de la commune de Cugand sont nettement au-dessous de la moyenne intercommunale. Aussi, pour compenser partiellement une diminution des ressources, une évolution de 2% sera proposée lors du vote du budget. Cette démarche se veut également répondre à deux objectifs. Tout d'abord permettre le financement du programme d'investissement dans une logique d'apporter à la population des services supplémentaires. De plus, le pacte fiscal, amorcé au sein du bloc local que constituent communauté de communes et communes, invite à une convergence des taux appliqués sur le territoire. Cette proposition amène une réaction de M. Goulette qui ne voit pas dans le programme d'investissement présenté, une justification à l'évolution des taux de 2%.

Les différents éléments concernant le budget général ayant été exposés, M. le Maire poursuit avec la présentation du budget assainissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle que ce budget concerne les réseaux d'assainissement collectif dont la gestion est communale et développée en lien avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Cugand-Gétigné en charge de la station d'épuration. Le SIA va engager prochainement une étude diagnostique des réseaux qui permettra d'identifier les secteurs sur lesquels des travaux d'amélioration devront être réalisés en priorité par les communes membres.

M. Baron présente les grandes masses du budget d'assainissement dont les ressources proviennent principalement du produit de la redevance communale et des PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) perçues lors du raccordement des particuliers au réseau. Ce budget a dégagé en 2014 un autofinancement brut de 91 700 €.

Cette marge de manœuvre permettra d'engager des travaux d'amélioration des réseaux actuels mais aussi les opérations envisagées dans le cadre d'un programme complet de création de l'assainissement des villages de bord de Sèvre qui se déclinera en 3 tranches :

- 2015 : La Violette et du Bois Joli
- 2016 : Le Port sur Mer – Hucheloup
- 2017 : La Doucinière, le Bas Noyer et la rue des Bouffardières.

Au-delà des subventions de l'Agence de l'Eau, et de la collecte de la PFAC, un besoin de financement a été estimé à 500 000 € pour l'ensemble de ce programme, dont l'annuité serait couverte par les redevances communales perçues.

Sans observation supplémentaire, M. le Maire indique que le travail va se poursuivre sur ces bases.

AUTRES BUDGETS

Concernant les autres budgets mentionnés dans l'ordre du jour :

- **Zone d'activités** : M. le Maire rappelle que suite à l'entrée de la commune dans la communauté de communes, la compétence économique a été transférée et dans ce cadre, un rachat des zones d'activités à commercialiser est prévu. Après réunion de la commission économique communautaire, cette opération est à envisager non pas pour 2015 mais pour 2016.

- Réserves foncières : ce budget sera marqué par la rétrocession des parcelles concernées au budget du futur lotissement de La Palairie.

Objet(s) des délibérations

15001 - Evolution du groupe de travail PLUI en commission d'urbanisme

M. le Maire rappelle que suite aux élections de mars 2014, il n'avait pas semblé nécessaire de créer une commission urbanisme dans la mesure où le PLU adopté en 2006 serait en phase avec les orientations définies en matière d'urbanisation. Par ailleurs, le lotissement du Clos du Bordage était réalisé et en fin de commercialisation.

Cependant après la décision de la Communauté de communes « Terres de Montaigu » de prendre la compétence PLUI, un groupe de travail communal a été constitué lors de la séance du Conseil municipal du 23 octobre 2014.

Dans un souci de réflexion locale en lien avec les orientations intercommunales sous influence du SCOT, et au regard de l'importance que prendra l'urbanisme dans les prochaines années avec la création de deux nouveaux lotissements, il est proposé que ce groupe de travail devienne commission urbanisme. Celle-ci aurait pour missions le suivi du volet communal du PLUI, l'étude des futurs lotissements communaux et autres sujets qui seraient posés par ces évolutions et l'urbanisme en général.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'une commission urbanisme, composée des membres suivants :
 - Président : Joël CAILLAUD, Maire
 - Arlette GUIMBRETIERE, 2ème Adjointe
 - Yves MENOUE, 6ème Adjoint
 - Michel LAÏDI, conseiller municipal
 - Fabien BRETAEU, conseiller municipal
 - Virginie GEAY, conseillère municipale
 - André HERVOUET, conseiller municipal
- MANDATE M. le Maire pour signer tout document et réaliser toute opération nécessaire à la mise en oeuvre de la présente décision.

15002 - Confirmation de la réalisation du lotissement communal 'Le Clos de la Palairie' et ouverture du budget annexe correspondant

M. le Maire rappelle le souhait de la municipalité de réaliser un nouveau lotissement communal dans le secteur de la Palairie. Ce projet se voulait répondre à la demande des jeunes ménages désireux d'accéder à la propriété, tout en respectant une moyenne de 25 permis de construire 'Maison neuve' par an.

Dans cet objectif et au regard des délais d'étude et d'instruction nécessaires dans le cas d'un lotissement communal d'une surface supérieure à 1 ha, il est proposé d'engager dès maintenant sa réalisation et de convenir de sa dénomination.

Enfin, la loi demande à ce qu'un budget annexe, spécifiquement dédié à cette opération, soit créé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONFIRME son intention de réaliser un lotissement communal dans le secteur de la Palairie sur les parcelles propriété de la commune.
- NOMME ce lotissement communal 'Le Clos de la Palairie'.
- DECIDE l'ouverture d'un nouveau budget 'Le Clos de la Palairie' et son assujettissement à la TVA.
- MANDATE M. le Maire pour signer tout document et réaliser toute opération relative à la présente délibération.

15003 - Sollicitation et affectation du fonds de concours de la Communauté de communes "Terres de Montaigu" pour 2014 :

Pour l'année 2014 la Communauté de communes « Terres de Montaigu » a perçu une dotation d'Etat dans le cadre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

Une partie de cette dotation est reversée à chaque commune sous la forme d'un fonds de concours pour aider au financement des projets communaux. Pour la commune de Cugand, elle représente pour l'année 2014 la somme de 24 996 €.

M. le Maire propose que ce fonds de concours soit affecté au projet de réhabilitation du Pont de l'Arsenal :

Coût total de l'opération (TTC)	242 037,87 €
Part revenant à la commune de Cugand (50 %)	121 018,90 €
• autofinancement	96 022,90 €
• fonds de concours	24 996,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE auprès de la Communauté de communes Terres de Montaigu le versement du fonds de concours pour l'année 2014, dont le montant s'élève à 24 996 €.
- DECIDE d'affecter ce fonds de concours au projet de réhabilitation du Pont de l'Arsenal.
- MANDATE M. le Maire pour signer tout document et réaliser toute opération relative à la présente décision.

15004 - Lotissement de La Violette : ouverture d'un budget

M. le Maire indique que dans la poursuite de la décision du Conseil municipal en date du 4 septembre 2014, de créer le 'lotissement de la Violette', il est nécessaire d'ouvrir un budget annexe spécifiquement dédié à cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'ouverture du budget annexe 'Lotissement de La Violette'.
- DECIDE son assujettissement à la TVA.
- MANDATE M. le Maire pour réaliser toute opération et signer tout document relatif à la présente décision.

15005 - Personnel communal : versement d'une indemnité de régisseur de recettes

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Dans le cas de la commune de Cugand, deux régies ont été créées, l'une pour la location des salles communales, l'autre pour la location des gîtes, chacune d'elles comptabilisant des recettes de l'ordre de 15 à 22 000 €.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'allouer l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001, dont le montant est fonction du montant moyen des recettes mensuelles :
 - Régie de recettes régisseur titulaire : 110 €/an par régie concernée
- MANDATE Monsieur le Maire pour arrêter les montants individuels à verser aux agents concernés.